

ÉCHOS DE L'ORDRE

L'inspection professionnelle sous évaluation

L'Ordre travaille continuellement à améliorer son processus d'inspection professionnelle, qu'il s'agisse des méthodes d'évaluation de la compétence utilisées par les inspecteurs et le comité d'inspection professionnelle ou des procédés de prise de décision relatifs à l'étude des dossiers. Au cours de la prochaine année, diverses méthodes d'évaluation de programmes seront appliquées pour évaluer certains aspects plus particuliers de l'inspection professionnelle de l'Ordre.

Un des objectifs actuellement poursuivis consiste à connaître la perception des ergothérapeutes quant au processus d'inspection professionnelle et au rapport qui leur est transmis une fois le processus terminé. L'Ordre souhaite également savoir si l'inspection professionnelle amène l'ergothérapeute à mettre en œuvre des changements dans l'exercice de sa profession.

Au cours de l'hiver 2009, près de 500 ergothérapeutes inspectés au cours des années

2006-2007 et 2007-2008 ont reçu un questionnaire les invitant à donner leur point de vue. Les sujets couverts par ce questionnaire sont variés, par exemple leur connaissance du processus d'inspection professionnelle, leur perception de la justesse des résultats d'évaluation, leur motivation à changer des aspects de leur pratique à la suite de l'inspection, leur état émotif à la réception de l'avis d'inspection et du rapport d'inspection ainsi que les facteurs qui facilitent ou font obstacle à la mise en œuvre de changements. Les résultats obtenus par ce questionnaire seront analysés au cours des mois à venir et serviront à améliorer les pratiques de l'Ordre en la matière.

La présente étude constitue une partie du travail dirigé effectué par Jacques Gauthier, erg., directeur de l'amélioration continue de l'exercice, en vue d'obtenir une maîtrise en administration publique (option pour analystes, concentration en évaluation de programmes) de l'École nationale d'administration publique.

Rappel : Inscription au tableau

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il ne vous reste que quelques jours pour renouveler votre inscription au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. N'oubliez pas que le paiement de votre cotisation doit parvenir au siège social de l'Ordre au plus tard le 15 mars 2009, accompagné du formulaire d'inscription au tableau des membres, du formulaire d'avis de cotisation et, au besoin, des annexes appropriées.

Pour plus de détails, visitez le www.oeq.org ou écrivez à Louise Guimond à guimondl@oeq.org.

L'Ordre et le Registre des lobbyistes

L'Ordre, en tant qu'organisation, est soumis à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme pour certaines de ses activités. Ainsi, ses représentations auprès d'un titulaire d'une charge publique dans le but d'influer sur la prise de décisions doivent être inscrites au Registre des lobbyistes. Il peut s'agir de représentations sur l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action, ou sur l'octroi d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire.

Les activités de lobbyisme de l'Ordre visent actuellement :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux pour la révision du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et le plan d'action en santé mentale,

- la Société de l'assurance automobile du Québec pour la modification du Code de la sécurité routière et l'octroi de subventions pour la production du guide *Interventions relatives à l'utilisation d'un véhicule routier* et pour l'offre de bourses d'études au programme de formation en conduite automobile de l'Université McGill,
- la Commission sur la santé et la sécurité du travail pour le règlement sur l'assistance médicale.

La Loi prévoit en outre la mise à jour obligatoire des renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. Vous pouvez ainsi vous tenir informés des modifications apportées par l'Ordre aux dossiers pour lesquels il réalise des activités de lobbyisme, en consultant le registre sur le www.lobby.gouv.qc.ca.

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

L'inspection professionnelle sous évaluation	1
L'Ordre et le Registre des lobbyistes	1
Rappel : Inscription au tableau	1
Bienvenue aux nouveaux membres	7

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Une loi que tout ergothérapeute a intérêt à connaître	2
Emploi et personnes handicapées : vers une stratégie d'intégration	2
La Loi Anastasia : pour assurer la sécurité publique	2
Kathleen Weil, nouvelle ministre de la Justice	2

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Ma santé, ma compétence : des liens étroits	3
---	---

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

Le consentement : Partie 2	3
--------------------------------------	---

ÉCHOS DES MEMBRES

Prix du Discours commémoratif Muriel-Driver	4
Cynthia Gagnon, erg., reçoit le prix D ^r David Green	4
Un ergothérapeute écrit dans <i>Le médecin du Québec</i>	4

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Une subvention de recherche pour Danielle Champagne, erg.	4
---	---

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

L'ergothérapie à l'Université Laval : 40 ans d'histoire	4
6 ^e Colloque sur l'interdisciplinarité	4

CARNET D'ADRESSES WEB

LIENS Incapacités de l'enfant	5
L'Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite (IALA)	5
Un site Web dédié à la manutention manuelle	5
Des outils pour mieux utiliser la recherche	5
Un nouveau site Web pour le Centre de réadaptation Marie-Enfant	5
Un nouvel outil Web de la CSST	5

RESSOURCES EXPRESS

BABILLARD

Développer la compétence « Collaboration » en interdisciplinarité : implication du programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal	6
S'abonner au bulletin électronique de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal	6
La santé psychologique des ergothérapeutes au travail	7

AVIS DE LIMITATION TEMPORAIRE DU DROIT D'EXERCICE

FORMATION CONTINUE

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Une loi que tout ergothérapeute a intérêt à connaître



Françoise Beaulieu

CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

Une entreprise d'ergothérapeutes a l'intention d'installer ses bureaux dans une zone résidentielle d'une municipalité. Le plus haut dirigeant de l'entreprise intervient auprès de décideurs publics afin de faire modifier le règlement de zonage. Il s'agit d'une forme de lobbyisme régie par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Plus précisément, le lobbyisme correspond à une communication orale ou écrite avec un titulaire d'une charge publique (parlementaire, gouvernemental, municipal) en vue d'influencer une décision. Il peut notamment s'agir de représentations sur l'attribution d'un permis, d'un contrat ou d'une subvention; ou bien, sur la présentation,

la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, ou encore d'une résolution.

La pratique du lobbyisme est légitime, mais certaines règles doivent être respectées. Dans l'exemple ci-devant, le plus haut dirigeant est tenu de déclarer ses représentations au Registre des lobbyistes et d'identifier son entreprise.

Pour vous tenir informés des démarches entreprises par des lobbyistes concernant les dossiers actifs dans votre milieu, jetez un coup d'œil au Registre au www.lobby.gouv.qc.ca.

Pour en connaître davantage, vous pouvez consulter le site du Commissaire au lobbyisme du Québec (www.commissairelobby.qc.ca) ou téléphoner au numéro sans frais : 1 866 281-4615.

Emploi et personnes handicapées : vers une stratégie d'intégration

Depuis l'adoption en 2004 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le gouvernement provincial a adopté l'année dernière, après une vaste consultation publique coordonnée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Cette stratégie vise à réduire de 50 % en 10 ans l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des personnes sans incapacité. Un projet ambitieux, certes, mais réalisable avec l'apport de tous les acteurs du marché du travail.

Au même titre que d'autres intervenants du milieu, les ergothérapeutes, on s'en doute, sont depuis longtemps des acteurs de premier plan pour soutenir le développement de cette main-d'œuvre et favoriser l'autonomie

des personnes. Dernièrement, par exemple, des rencontres ont eu lieu entre la présidente de l'Ordre, Françoise Rollin, accompagnée de représentants du secteur orientation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, et des responsables de l'Office des personnes handicapées du Québec. D'autres rencontres sont prévues avec la direction de la Commission des partenaires du marché du travail afin de mettre de l'avant l'expertise de leurs professionnels respectifs et de déterminer le type d'action qu'ils pourront mener comme partenaires pour ouvrir de nouvelles voies d'exploration et participer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Le texte de la Stratégie, *Pour une chance égale en emploi*, est disponible en ligne sur le www.mess.gouv.qc.ca, ou en composant le 418 643-4721 ou le 1 888 643-4721.

La Loi Anastasia : pour assurer la sécurité publique

La Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité et les sports, aussi appelée Loi Anastasia en mémoire de l'étudiante décédée lors de la tragédie du Collège Dawson, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008. Cette loi prévoit un certain nombre de mesures visant à favoriser la sécurité de la population québécoise, dont l'interdiction de posséder une arme à feu sur les lieux de certaines institutions (bâtiments et terrains), dans les transports scolaires et dans les transports publics. Les institutions désignées

sont les établissements d'enseignement, les services de garde en milieu scolaire ainsi que les garderies, les centres de la petite enfance et les jardins d'enfants.

L'obligation de signalement

Cette loi oblige un enseignant, un professionnel ou toute autre personne travaillant au sein d'une institution désignée à aviser sans délai les autorités policières lorsqu'elle a un motif raisonnable de croire qu'une personne contrevient à l'interdiction de possession d'une arme à feu sur le site de cette institution ou qu'il y a présence d'une arme à feu

en de tels lieux. **Cette obligation s'applique aux ergothérapeutes.**

L'autorisation de signalement

De plus, cette loi autorise certains professionnels qui, dans le cadre de l'exercice de leur profession, ont un motif raisonnable de croire qu'une personne a un comportement susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu, à le signaler aux autorités policières. Les professionnels désignés sont, notamment, les médecins, les psychologues, les infirmières et les travailleurs sociaux. **Les ergothérapeutes**

ne sont pas autorisés à faire de tels signalements. Toutefois, l'autorisation de communiquer des renseignements protégés par le secret professionnel afin de prévenir un acte de violence imminent, qu'on retrouve à l'article 3.06.07 du Code de déontologie des ergothérapeutes, continue de s'appliquer dans le respect des règles édictées.

Afin de connaître les détails de la loi et des règlements s'y rattachant, rendez-vous sur le site Web du ministère de la Sécurité publique du Québec, à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca.

Kathleen Weil, nouvelle ministre de la Justice

Le 18 décembre dernier le gouvernement du Québec a nommé M^{me} Kathleen Weil ministre de la Justice. M^{me} Weil devient, par un décret ministériel, ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Avocate de formation, elle a toujours été très active dans le domaine de la santé et des services sociaux. Elle a présidé le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal de 1998 à 2002, et été présidente-directrice générale de la Fondation du Grand Montréal de 2000 à 2008.



BOUTONS PANIQUE

SANS FIL SANS FRAIS MENSUEL



Maintenant membre
fournisseur de



Contactez-nous :
Téléphone (514) 984-0892
Sans frais 1-866-984-0892
ventes@bipbippanique.ca

Système de composition d'urgence dont tout le monde bénéficie

- Personnes âgées**
- Déficiences physiques**
- Patients**
- Femmes enceintes**
- Centre de citoyens retraités**
- Hôpitaux**
- Et bien plus !**



Idéal pour AVQ-AVD

Service communautaire

Maintien à domicile

Résidence pour personnes âgées

Réagir contre les invasions de domicile

VOTRE SÉCURITÉ
c'est notre priorité !

Renseignez-vous maintenant en ligne sur notre gamme complète de produits: www.bipbippanique.ca

*** ** POSSIBILITÉ DE SUBVENTION *** **

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Ma santé, ma compétence : des liens étroits

Le syndic et le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre ont des mandats liés directement à sa mission de protection du public du fait, pour l'un, qu'il peut effectuer une enquête à la suite d'un signalement sur les comportements d'un ergothérapeute et, pour l'autre, qu'il surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Ces mandats les amènent parfois à déterminer que la compétence d'un ergothérapeute ne rencontre pas les normes attendues. Un tel constat les enjoint à mettre en œuvre les moyens prévus par la loi en vue de corriger la situation.

Les causes de ces problèmes de compétence sont multiples. Ce peut être, entre autres, d'omettre de maintenir ses compétences à jour (voir l'article du syndic dans le numéro de mars 2008 d'*Ergothérapie express*, « Le maintien des compétences : une obligation

déontologique ») ou d'exercer la profession dans des conditions ou des états qui compromettent la qualité des services.

Récemment, le syndic et le CIP ont eu à intervenir auprès d'ergothérapeutes dont l'état de santé (physique ou mental) ne leur permettait pas de rencontrer les normes attendues des ergothérapeutes dans l'exercice de leur profession. En agissant de la sorte, ces ergothérapeutes couraient le risque de porter préjudice à leurs clients en n'offrant pas des services de la plus haute qualité.

Un ergothérapeute dont la santé est altérée, qu'il s'agisse d'une situation temporaire ou permanente, devrait se questionner sur sa capacité d'offrir des services de qualité à ses clients malgré son état. Il devrait chercher le soutien, voire les soins requis à son état

après des professionnels appropriés et déterminer s'il peut assumer l'ensemble de ses fonctions. Il est important que les ergothérapeutes soient attentifs aux états ou aux conditions qui pourraient affecter leur compétence et qu'ils prennent les moyens pour assurer des services de la plus haute qualité à leurs clients.

Par le présent article, l'Ordre désire sensibiliser les ergothérapeutes à cette obligation déontologique. Conscient des exigences et des importantes responsabilités liées à l'exercice de la profession et des obligations personnelles des ergothérapeutes, l'Ordre souhaite que ses membres soient attentifs à leur propre état de santé, et ce, au bénéfice de leurs clients.



LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

Le consentement : Partie 2

Dans le numéro de septembre 2008 d'*Ergothérapie express*, le bureau du syndic a rappelé aux ergothérapeutes leur obligation morale et légale d'obtenir de la part de leur patient un consentement libre et éclairé. La présente vignette illustre comment l'ergothérapeute pourrait commettre une faute disciplinaire en ne se soumettant pas à cette obligation, et ainsi subir une citation devant le conseil de discipline.

Vous travaillez dans une clinique privée où vous suivez un patient qui a subi une blessure lors d'un accident de travail. Le patient est en arrêt de travail et, à la suite de l'évaluation initiale et de l'élaboration du plan d'intervention, suit un programme de traitement ergothérapeutique quotidien. La CSST assume donc le coût des interventions.

Lors d'une réévaluation, après plusieurs semaines de suivi, vous proposez au patient de modifier le plan d'intervention en intensifiant les activités. Le patient vous explique que ses douleurs demeurent présentes lorsqu'il se soumet à des activités plus intenses et refuse les modifications proposées. Ne considérant que les faits objectifs portant sur sa réévaluation des fonctions motrices, vous ne croyez pas le patient et interprétez ce refus comme une manière de demeurer en arrêt de travail. De plus, chaque semaine, l'agent de la CSST communique avec vous pour vous demander quand le patient retournera travailler.

Après deux semaines de refus de la part du patient, et sans explorer ses motifs ou valider l'interprétation de ce refus, vous décidez d'intensifier les activités. De plus, à l'insu du

patient, vous écrivez une note au médecin traitant lui suggérant, dans le cadre du plan d'intervention ergothérapeutique, que le patient retourne travailler progressivement.

Le médecin informe le patient de votre recommandation. Furieux, celui-ci refuse catégoriquement de poursuivre son traitement ergothérapeutique. Qui plus est, il communique avec le syndic de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et dépose une demande d'enquête.

L'enquête du syndic démontre que vous avez modifié le plan d'intervention en ne tenant aucun compte du refus du patient. Cet acte équivaut à une omission d'obtention du consentement du patient et va à l'encontre de l'article 3.02.03 du Code de déontologie, qui énonce l'obligation de l'ergothérapeute d'informer le patient de la nature et des modalités du traitement qu'exige son état de santé et, le cas échéant, d'obtenir son accord. De plus, l'article 3.03.02 du Code de déontologie prescrit que l'ergothérapeute doit fournir à son patient les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. À cette fin, il doit l'informer de sa relation avec l'agent payeur, du mandat, des interventions proposées et de leurs avantages ainsi que des conséquences possibles de ne pas modifier le plan d'intervention.

Il était donc obligatoire que vous informiez vous-même le patient de vos doutes sur les motivations du refus, des raisons justifiant les modifications proposées et du bien-fondé de la recommandation d'un retour progressif au travail. En passant outre, vous avez omis d'établir une

relation de confiance avec le patient et vous vous êtes rendu coupable d'exercer votre profession de manière impersonnelle, ce qui va à l'encontre de l'article 3.01.04 du Code de déontologie. De plus, vous êtes aussi coupable de transmettre au médecin des renseignements de nature confidentielle sans avoir obtenu l'autorisation du patient au préalable, ce qui va à l'encontre de l'article 3.06.01 du Code de déontologie et de l'article 60.4 du Code des professions.

Enfin, il est possible que l'enquête révèle qu'à la suite de l'évaluation incomplète qui ne tenait pas compte des facteurs psychosociaux du patient, vous avez émis un avis avant d'avoir acquis une connaissance complète des faits, ce qui contrevient à l'article 3.02.04 du Code de déontologie. Il est également possible que l'enquête révèle que la recommandation du retour progressif du patient au travail découlait principalement de l'intervention d'un tiers, en l'occurrence l'agent de la CSST. Il est important de noter que même si un tiers payeur assume le coût des services d'ergothérapie, l'ergothérapeute porte une responsabilité professionnelle envers le patient. Il est donc interdit à l'ergothérapeute de lui imposer toute évaluation ou tout traitement sans obtenir son consentement explicite.

À la suite de cette enquête, le syndic peut déposer une plainte auprès du conseil de discipline. Cet exemple met en lumière certaines circonstances dans lesquelles l'ergothérapeute ne s'acquitte pas adéquatement de ses obligations professionnelles.

Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES QUE VOUS OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

Grâce au partenariat entre La Personnelle et L'Ordre des ergothérapeutes du Québec, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et un service exceptionnel.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/oeq



laPersonnelle
Assurance de groupe auto et habitation

ÉCHOS DES MEMBRES

Prix du Discours commémoratif Muriel-Driver

Le 5 juin 2009 à Ottawa, la professeure Nicole Korner-Bitensky, erg., lauréate du prix Muriel-Driver, prononcera son discours commémoratif lors du cycle de conférences annuelles de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE). Ce grand discours, institué en hommage à une figure marquante de l'ergothérapie, est un moment privilégié pour faire le point sur l'état de la recherche et de la pratique en ergothérapie, puis pour en dégager les principales tendances.

M^{me} Korner-Bitensky a obtenu la plus haute distinction de l'ACE pour une contribution exceptionnelle à l'avancement de l'ergothérapie, de même que le Prix d'honneur (*Fellowship*) pour son travail de recherche, notamment en conduite automobile adaptée à l'Hôpital juif de réadaptation. Toutes nos félicitations à notre membre! Après le discours, le comité de sélection dévoilera le lauréat qui prononcera le prochain discours, en 2010.

Cynthia Gagnon, erg., reçoit le prix D^r David Green

M^{me} Gagnon est la lauréate 2007 du prix D^r David Green (chercheur de l'année, section Québec) décerné par Dystrophie musculaire Canada. Cette ergothérapeute est chercheuse à la clinique des maladies neuromusculaires du CSSS de Jonquière et du Centre de médecine génique communautaire de

l'Université de Montréal affilié au Centre universitaire régional de Chicoutimi. Toutes nos félicitations à M^{me} Gagnon!

Source : *RéadaptAction*, le bulletin de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, n° 50, 19 décembre 2008.

Un ergothérapeute écrit dans *Le médecin du Québec*

Claude Bougie, erg., président de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée, est le coauteur d'un article publié dans le bulletin de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Ce texte, *Équipe multidisciplinaire ou interdisciplinaire, qui fait quoi?*, fait partie du numéro de novembre 2008

portant principalement sur la réadaptation des travailleurs. On peut consulter ce numéro à l'adresse www.fmoq.org/MedecinQuebec/ParutionsRecentes/Index.aspx?pld=988.

Source : *Le médecin du Québec*, vol. 43, n° 11, novembre 2008

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Une subvention de recherche pour Danielle Champagne, erg.

L'organisme Horses and Humans Research Foundation a octroyé une subvention de recherche de 50 000 \$ à Danielle Champagne pour son projet *L'effet de l'hippothérapie sur le contrôle postural d'enfants atteints de paralysie cérébrale*. Cette recherche est réalisée

dans le cadre d'études doctorales au programme de sciences cliniques à l'Université de Sherbrooke sous la direction d'Hélène Corriveau, ph.t., Ph. D. (chercheuse principale), et de Claude Dugas, Ph. D., de l'Université du Québec à Trois-Rivières (codirecteur). Félicitations à M^{me} Champagne!

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

L'ergothérapie à l'Université Laval : 40 ans d'histoire

Le département de réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université Laval a célébré en 2008 le 40^e anniversaire de l'ouverture de son programme d'ergothérapie. Pour l'occasion, le département a tenu le 29 novembre 2008 un colloque « festif » qui avait pour thème *Le passé, le présent et l'avenir de l'ergothérapie*. Festif du fait que, même si le colloque comportait un volet didactique, les organisateurs avaient prévu des prestations artistiques d'étudiants, un grand cocktail de célébration et des soupers libres par cohortes où régnaient la bonne humeur et la joie des retrouvailles.

C'est avec fierté que notre présidente, Françoise Rollin, a participé à l'ouverture de la journée avec d'autres personnalités du monde de l'ergothérapie en prononçant un discours de félicitations qui soulignait

l'implication active des membres du programme dans les travaux de l'Ordre, leur leadership dans le dossier du rehaussement de la scolarité et les résultats spectaculaires de leur enseignement. Car, en effet, des quelque 3 900 membres que compte actuellement l'Ordre, près de 1 400, soit 35,9 %, sont des diplômés de l'Université Laval!

Le colloque a été marqué par le lancement d'une conférence d'honneur annuelle, rattachée à un cours et reconnue comme activité de formation continue. Rachel Thibeault, diplômée en ergothérapie de l'Université Laval, professeure à l'Université d'Ottawa et sommité en réadaptation communautaire, a prononcé la conférence inaugurale, intitulée *Ergothérapie et pratique centrée sur le client : outils de justice sociale*.



L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

6^e Colloque sur l'interdisciplinarité

Intitulé *De l'interdisciplinarité à la collaboration public-privé*, le 6^e Colloque sur l'interdisciplinarité se tiendra les 3 et 4 avril prochains à Québec. Conférenciers et panélistes aborderont la problématique de l'interdisciplinarité en tenant compte de la place grandissante du secteur privé dans le système de santé. Ils se pencheront sur de nouveaux modes de collaboration entre deux secteurs de plus en plus interdépendants et sur les conditions à réunir pour que de tels partenariats soient à l'avantage de la population. Renseignements et inscription : www.colloqueinter.com.



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1

1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



**SPÉCIALISTE
EN ADAPTATION
DE VÉHICULES
POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**





MEMBRE ACCRÉDITÉ



CARNET D'ADRESSES WEB

LIENS Incapacités de l'enfant

Des organismes de recherche et des établissements de santé se sont associés pour développer un nouveau site Web bilingue sur les incapacités de l'enfant. Ce site dit afficher l'essentiel des découvertes de la recherche actuelle sur les incapacités de l'enfant qui sauront intéresser tant les cliniciens que les familles. www.childhooddisability.ca

Source : Site Web de l'Université McGill [http://francais.mcgill.ca/channels/annoncements/item/?item_id=103483] (19 décembre 2008)

L'Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite (IALA)

L'IALA appuie la recherche visant à améliorer la vie active, la mobilité et le mouvement, et la santé dentaire ainsi qu'à étudier les causes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et les soins palliatifs relativement à un large éventail de conditions liées aux os, aux articulations, aux muscles, au tissu conjonctif, à la peau et aux dents. www.cibr-irsc.gc.ca/f/13217.html

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 5 janvier 2009.

Un site Web dédié à la manutention manuelle

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a développé un nouveau site Web sur la manutention manuelle. Ce site permet un accès rapide aux données les plus pertinentes et les plus récentes sur le sujet, et sur les moyens de prévenir les blessures au dos. www.irsst.qc.ca/manutention

Source : *InfoIRSST*, le bulletin électronique de l'IRSST, vol. 6, n° 12 (9 décembre 2008)

Des outils pour mieux utiliser la recherche

La Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé a constitué une base de données en ligne gratuite sur les ressources pour les organismes de services de santé qui désirent mieux utiliser la recherche. Ce site Web vise à aider les organismes à acquérir, à évaluer, à interpréter et à utiliser les données de recherche, de manière à éclairer les décisions portant sur la politique et la gestion du système de santé. www.fcrss.ca/knowledge_transfer/tools_f.php

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 5 janvier 2009.

Un nouveau site Web pour le Centre de réadaptation Marie Enfant

Cette version renouvelée contient une foule de renseignements s'adressant aux parents, aux familles ainsi qu'aux professionnels de la santé intéressés par la réadaptation pédiatrique. Une section est d'ailleurs dédiée aux professionnels et à la recherche. www.crme-sainte-justine.org



Source : *Guide de référence santé* [www.guidesanteenligne.com] (19 décembre 2008)

Un nouvel outil Web de la CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a récemment développé un outil Web destiné aux PME qui leur permet d'obtenir un portrait des principaux risques de lésions professionnelles liés à un secteur d'activité. Les ergothérapeutes peuvent consulter ce Portrait des risques à l'adresse www.csst.qc.ca/portail/fr/prevention/portrait_des_risques.

Source : Communiqué de la CSST, 26 novembre 2008.

Fabricant de matériel pour intégration sensorielle
Lyne Proulx • 450 427-3894
www.solutionsensee.com

Tunnels

3 tissus différents	3 tissus différents	Lycra seulement
Longueur 1 4.5 m	Longueur 2 3.0 m	Longueur 3 3.0 m
Circonférence 1.9 m	Circonférence 1.4 m	Circonférence 1.4 m
Prix • 75\$	Prix • 65\$	Prix • 50\$

* PRIX INCLUANT LES TAXES DE VENTES • CES PROMOTIONS SONT VALABLES JUSQU'AU 31 MAI 2009
Salle de montre sur rendez-vous seulement au 7612, Centrale-LaSalle, Qc H8P 1K9

NOUVEAU PRODUIT

LES REMORQUES
JELANO

Pour le transport de quadriporteur



INNOVATION ET FABRICATION 100% QUÉBÉCOISE

Remorque 4'x6' entièrement automatisée

- porte-rampe à ouverture automatique
- treuil électrique
- 2 anneaux d'ancrage
- cale de roue
- roue de secours installée
- entrée 120V,
- convient à la majorité des modèles de quadriporteur
- poids de la remorque : 590 lbs
- peut être remorquée par tous modèles de véhicule

POUR NOUS JOINDRE

Les Remorques Jelano inc.
109 rue du Parc Industriel, Lanoraie J0K 1E0
Tél: 450 887-2715 • Fax: 450 887-2473
www.lesremorquesjelano.com • jcharnois@lesremorquesjelano.com

RESSOURCES EXPRESS

Un outil pour aider les personnes ayant des hallucinations auditives

Le Centre hospitalier Robert-Giffard — Institut universitaire en santé mentale (CHRG — Institut) publie un nouvel outil qui propose des moyens concrets pour aider les personnes souffrant d'hallucinations auditives ainsi que leurs proches.

Cet ouvrage, conçu par des ergothérapeutes du CHRG — Institut, est une adaptation d'un document états-unien. Pour obtenir un exemplaire du guide au coût de 20 \$ (taxes incluses), remplissez le bon de commande disponible sur le site Web du CHRG — Institut à la page www.rgiffard.qc.ca/enseignement.

■ ■ ■

Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC

La Stratégie canadienne de l'AVC vient de publier une mise à jour des Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC. Les ergothérapeutes y trouveront de l'information utile sur les plus récentes données probantes pertinentes au suivi des personnes ayant subi un AVC, des soins de première ligne aux services de réadaptation.

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 5 janvier 2009.

■ ■ ■

Publication de l'IRSSST

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail a récemment publié un rapport de recherche intitulé *Explorer les types d'écart de représentations entre le clinicien et le travailleur souffrant d'un trouble musculo-squelettique durant le processus de réadaptation au travail*. Pour télécharger gratuitement ce document : www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-581.pdf.

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 5 janvier 2009.

BABILLARD

S'abonner au bulletin électronique de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal, dont fait partie l'École de réadaptation, invite tous ses diplômés à s'abonner gratuitement à son bulletin électronique (www.med.umontreal.ca/bulletin/). Chaque mois, professeurs, étudiants, diplômés et donateurs y sont à l'honneur. Le bulletin fait part de leurs réalisations ainsi que des nouveautés, des percées et des succès de la Faculté.

Abonnement : www.med.umontreal.ca/bulletin/inscription.html

Guide des pratiques sécuritaires lors de l'utilisation du lève-personne

Le CSSS de la Vieille-Capitale a produit un guide explorant diverses situations de transferts avec le lève-personne et précisant les indications sécuritaires (leviers, toiles, croisement des sangles de la toile) selon les caractéristiques de l'utilisateur. On peut se procurer gratuitement un exemplaire du guide à l'adresse www.csssvc.qc.ca/telechargement.php?id=437.

■ ■ ■

Programme ACCORD — gestion de la douleur chronique

Un groupe de chercheurs des universités de Montréal, de Sherbrooke et McGill ont créé une alliance communautaire avec des cliniciens, des gestionnaires de la santé et l'Association québécoise de la douleur chronique afin d'améliorer l'évaluation et le traitement de la douleur chronique au Québec, à l'aide de stratégies efficaces de transfert de connaissances ayant trait à la prévention, au diagnostic et à la prise en charge interdisciplinaire de la douleur chronique. Cette initiative, mise de l'avant sous l'égide du Programme ACCORD (Application concertée des connaissances et ressources en douleur), a été annoncée à l'occasion de la Semaine québécoise de la douleur chronique.

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 11 novembre 2008.

■ ■ ■

Fiches PDSB

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) annonce que ses fiches sur les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires ont été revues et améliorées. Ces fiches présentent de nombreuses solutions pour déplacer ou repositionner aisément des clients à la mobilité réduite. Ces façons de

faire sont maintenant éditées en ligne et peuvent être consultées à partir de la page www.asstsas.qc.ca/dossier/pdsb-menu.asp.

Source : Communiqué de l'ASSTSAS, 11 décembre 2008.

■ ■ ■

Outils cliniques pour les professionnels de la réadaptation

Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau donne accès à différents outils développés par ses professionnels. Ces outils visent l'entraînement à l'utilisation de l'agenda comme moyen compensatoire à des difficultés cognitives, les soins des blessés médullaires, la douleur et les priorités d'intervention du client ayant subi un traumatisme crânio-cérébral. Pour de plus amples renseignements, visitez le www.luciebruneau.qc.ca.

Source : Dépliant d'information, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.

■ ■ ■

2^e Congrès francophone sur les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Le cahier des participants de ce congrès tenu à Montréal les 18 et 19 juin 2008 est rendu disponible à tous. Ce document contient les résumés des présentations de cette conférence qui traitait notamment de l'évaluation des démarches pour mieux prévenir les TMS, de la mise au point de méthodes et d'outils de surveillance des travailleurs, et de mesures d'exposition des connaissances sur la genèse du risque dans l'activité de travail et de ses déterminants. Pour télécharger le cahier : www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/Conference-TMS-2008.pdf.

Source : *Réadap_Veille*, le bulletin de veille informationnelle du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation, 25 novembre 2008.


BABILLARD

Développer la compétence « Collaboration » en interdisciplinarité : implication du programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal

En septembre dernier, les étudiants de deuxième année du nouveau programme de formation en ergothérapie de l'Université de Montréal ont participé avec enthousiasme à une activité inter-facultaire dont l'objectif premier était de développer la compétence « Collaboration ». Cette formation a mobilisé plus de 700 étudiants provenant de diverses facultés : médecine (programmes de médecine et d'ergothérapie), pharmacie et sciences infirmières.

Selon les commentaires recueillis auprès des étudiants, cette première activité a été très stimulante et enrichissante. Elle a, entre autres, permis de faciliter la communication entre les étudiants de diverses disciplines en stimulant leur désir de partager leurs connaissances, de respecter les autres, d'exprimer librement leurs opinions et de travailler sur une problématique commune. Plus précisément, les étudiants soulignent l'importance de mieux différencier les disciplines, les multiples possibilités de travail conjoint dans le domaine de la santé et la richesse de l'apport de chacun pour une prise de décision éclairée. Sans contredit, cette expérience s'est avérée un succès et a permis d'atteindre les objectifs visés par le comité interfacultaire.

Source : Programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie





Le programme entier comprend 1200 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.

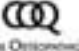
Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 21 mai 2009
et le lundi 24 août 2009
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande



Centre Ostéopathique du Québec

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente ci-dessous les nouveaux ergothérapeutes qui joignent la profession. Nous les accueillons avec plaisir et fierté tout en leur souhaitant une carrière des plus florissantes!

Azam, Maité
Bach, Thuy Linh
Beuparlant, Julie
Bélanger, Émilie
Bérubé Dufour, Joelle
Bourassa, Laurie
Bouvrette, Vanessa
Brochu, Catherine
Carrier, Josianne
Chenard-Frève, Julie
Chouinard, Marie-Andrée
Cloutier-Mongeau, Geneviève
Cormier, Lisa
Corriveau, Andréane
Dancause, Laurie-Anne
De Lasablonnière, Marie-Eve
Dinelle, Nathalie
Dorval-Douville, Émilie
Doyle, Tania
Dubé, Danielle
Dubé-Paradis, Geneviève
Dufour, Joanie
Dugas, Anne-Julie

Dumas, Guillaume
Dumont, Andrée-Anne
Durocher, Scott
Dussault, Julie
Dussault, Marie-Eve
Ethier, Emilie
Fréchette, Shannon
Gagnon, Christine
Gagnon, Julie
Gakwaya, Malaika
Girard, Elizabeth
Gordon Loiello, Sarah
Gosselin-Giguère, Sarah
Goulet, Marie-Christine
Guay, Marie-Pier
Hébert, Marie-Ève
Hébert-Semco, Audrey
Jean, Catherine
Lacroix, Chantal
Lafrenière, Marie-Christine
Latulippe, Geneviève
Lebrun, Patricia
Légaré-Bisaillon, Eve

Lemay, Claudine
Lemieux, Jessika
Leonard, David
Levasseur-Boulay, Kim-Julie
Lorentz, Anick
Marois, Andrée-Anne
Martel Simard, Marie-Pier
Massicotte, Sophie
Michaud, Anne-Marie
Munier, Véronique
Nolet, Marie-Lise
Patrice, Vanessa
Plante, Myriam
Proulx Goulet, Chloé
Provencher, Marie-Eve
Rancourt, Stéphanie
Riverin, Dominique
Samson, Noémie
St-Denis, Karine
Tremblay, Joëlle
Vallières, Sophie
Vézina, Karine
Zidulka, Martin

BABILLARD

La santé psychologique des ergothérapeutes au travail

À l'été de santé psychologique de travailleurs québécois a été réalisée à l'intérieur d'un projet de recherche effectué par une doctorante en psychologie. Près de 170 ergothérapeutes y ont participé.

La santé psychologique était évaluée selon deux axes. La détresse psychologique (quatre dimensions, dont l'autodévalorisation, l'irritabilité-agressivité, l'anxiété-dépression) et le bien-être psychologique (six dimensions, dont l'estime de soi, l'équilibre, le contrôle de soi et des événements). Selon l'auteur, les ergothérapeutes affichent des niveaux de bien-être psychologique élevés et des niveaux de détresse psychologique faibles. Voici quelques faits saillants :

- 78 % ont affirmé avoir su fréquemment ou avoir presque toujours su affronter positivement les situations difficiles ;
- 49 % ont dit avoir eu fréquemment ou presque toujours une vie équilibrée

entre leurs activités professionnelles, familiales et personnelles ;

- 29 % ont rapporté s'être sentis anxieux ou préoccupés ;
- 45 % ont dit s'être sentis stressés ou sous pression au moins la moitié du temps durant le dernier mois ;
- il n'y a pas de différence significative entre les ergothérapeutes qui travaillent dans les secteurs public ou privé, ou à leur compte ;
- la santé psychologique des ergothérapeutes est comparable, peu importe l'ancienneté, l'horaire de travail et le fait de travailler en région urbaine ou non ;
- globalement, les ergothérapeutes affichent des niveaux de santé psychologique très comparables à l'ensemble des participants de l'étude membres d'ordres professionnels.

AVIS DE LIMITATION TEMPORAIRE DU DROIT D'EXERCICE

Lucie Ouellet
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

À vis est donné par les présentes que le 31 décembre 2008, M^{me} Thérèse Tremblay, ergothérapeute exerçant dans le district de Québec, a été déclaré coupable par le conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions qui lui étaient reprochées, commises de janvier à juin 2007, notamment :

- avoir exprimé des avis et donné des conseils contradictoires ou incomplets et ne pas cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil auprès de clients ;

- ne pas s'être acquittée de ses obligations professionnelles avec intégrité auprès d'un client ;
- avoir omis de faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables auprès de clients ;
- avoir omis de se tenir au courant des nouveaux développements dans le domaine de sa profession.

Le conseil de discipline a émis une ordonnance de limitation temporaire du droit de M^{me} Tremblay d'exercer des activités professionnelles autrement que sous la supervision d'un autre ergothérapeute, lequel devra s'assurer de superviser quotidiennement les choix d'évaluation

ainsi que d'établissement et d'application du plan d'intervention pour les patients, et ce, pour une période de six (6) mois.

La décision du conseil de discipline est exécutoire à l'expiration du délai d'appel. Par conséquent, le droit de Thérèse Tremblay d'exercer des activités professionnelles est limité temporairement pour une période de six (6) mois à compter du 9 février 2009 jusqu'au 9 août 2009 inclusivement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, ce 9 février 2009

VOUS AVEZ LES COMPÉTENCES, NOUS AVONS LES OPPORTUNITÉS !

SERESPRO, un allié indispensable dans vos démarches vers un emploi en réadaptation

Établi dans la grande région métropolitaine de Montréal et desservant principalement l'ensemble du territoire québécois.

SERESPRO maintient un contact continu avec un vaste réseau d'établissements en réadaptation.



SERESPRO offre :

- Rémunération supérieure au réseau de la santé
- Possibilités de bonus
- Primes d'embauche
- Remboursement de vos frais de déménagement
- Allocation pour de la formation (si applicable)
- Allocation pour un plan d'assurance (si applicable)

TEMPS PLEIN - TEMPS PARTIEL - PERMANENT

Nous recherchons des ergothérapeutes
Membres de l'OEQ

SERESPRO
Service de ressources professionnelles en réadaptation
www.serespro.com

5601 Bélanger, Mtl, H1T 1G3
Tél. : 514 256-5011 poste 227 ou 317
1 877 251-0060
ergo@serespro.com

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec. : 514 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Richard Désormeau, Florence Colas,
Jacques Gauthier, Josée Lemoignan,
Diane Méthot, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrade

Tirage : 4 450 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue
2009-2010

L'Ordre est heureux de vous présenter son sixième programme de formation continue, qui s'enrichit de trois nouvelles activités.

- Trouver et utiliser des données probantes dans sa pratique
- Mise à jour sur les modèles théoriques pour l'évolution de sa pratique
- L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique et juridique et processus d'évaluation

De plus, la formation sur l'aménagement domiciliaire est modifiée et allongée d'une journée afin de permettre l'utilisation d'un modèle et d'un outil d'évaluation particuliers à ce type d'intervention. Au total, 12 activités différentes sont prévues et la majorité des formations sont disponibles sur demande. Consultez notre site Web pour connaître la procédure applicable et la liste des formations offertes sur ce mode.

Le programme de formation continue 2009-2010 est joint au présent numéro. La version électronique ainsi qu'une foule d'autres renseignements pertinents se trouvent dans la section réservée aux membres du www.oeq.org. L'Ordre étant accrédité par la Société de formation et d'éducation continue depuis avril 2006, les normes de qualité de cet organisme qui encadrent la conception, le déroulement et la gestion des activités sont en vigueur. Grâce à son équipe de formateurs, dont l'expertise est reconnue, l'OEQ espère répondre aux attentes des ergothérapeutes de nombreux secteurs d'activité.

Pour vous inscrire, faites parvenir votre formulaire d'inscription (disponible sur le site Web) accompagné de votre paiement à l'OEQ, au 2021, av. Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9. Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec Danielle Cloutier, secrétaire, au 514 844-5778, poste 250, ou écrivez à cloutierd@oeq.org. N'oubliez pas de nous donner votre adresse courriel lors de l'inscription au tableau des membres et de la mettre à jour au besoin. Cela facilitera la gestion des communications pour les formations auxquelles vous participerez.

Inscrivez-vous dès maintenant, car les places se sont envolées très rapidement lors des éditions passées! Nous vous invitons également à nous faire parvenir vos suggestions pour de nouvelles formations à l'adresse suivante : formation.continue@oeq.org.

Activités offertes par d'autres organismes

THÈME	6^e COLLOQUE SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ « De l'interdisciplinarité à la collaboration public-privé »
Organismes	Regroupement d'une vingtaine d'ordres professionnels du secteur de la santé
Dates et lieu	3 et 4 avril 2009; Château Frontenac, Québec
Renseignements	www.colloqueinter.com
THÈME	19^e CONGRÈS ANNUEL DU RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS DU QUÉBEC « Entre science et compassion, où en sont les soins palliatifs? »
Organisme	Réseau des soins palliatifs du Québec
Dates et lieu	16 et 17 avril 2009; Montréal
Renseignements	jbrunet@pluricongres.com ; tél. : 450 652-0918

THÈME	SALON RÉADAPTATION 2009
Organismes	L'équipe du Salon de réadaptation en collaboration avec l'équipe de DEE Global
Date et lieu	22 avril 2009; Palais des congrès, Montréal
Renseignements	www.salonreadaptation.ca
THÈME	4^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SPIRITUALITÉ ET LA SANTÉ MENTALE « EN RELATION »
Organisme	Université d'Ottawa
Dates et lieu	23 et 24 avril 2009; Ottawa
Renseignements	icsmh.cissm@hotmail.com
THÈME	8^e COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES MALADIES NEUROMUSCULAIRES ET SUR LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPIQUE « Une personne, un réseau, une finalité »
Organisme	Dystrophie Musculaire Canada
Dates et lieu	23 et 24 avril 2009; Lévis, Québec
Renseignements	Pascale Rousseau; pascale.rousseau@muscle.ca ; tél. : 514 393-3522
THÈME	2^e CONGRÈS CANADIEN SUR LA SANTÉ RESPIRATOIRE « Une bouffée d'air frais »
Organismes	L'association pulmonaire de l'Ontario en collaboration avec d'autres organismes
Dates et lieu	23 au 25 avril 2009; Hôtel Westin Harbour Castle, Toronto
Renseignements	www.poumon.ca/crc
THÈME	10^e CONFÉRENCE NATIONALE DES SOINS PARTAGÉS EN SANTÉ MENTALE « FAIRE PROGRESSER LA VISION ET LES VOIX DE LA COLLABORATION »
Organisme	Regroupement sur la santé mentale et les soins primaires
Dates et lieu	26 au 30 mai 2009; Hôtel Crown Plaza, Hamilton, Ontario
Renseignements	www.shared-care.ca
THÈME	27^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR L'INTÉGRATION SOCIALE (AQIS) « COMME TOUT LE MONDE »
Organismes	L'AQIS et l'Institut Québécois de la Déficience Intellectuelle
Dates et lieu	21 au 23 mai 2009; Hôtel Le Georgesville, Saint-Georges de Beauce
Renseignements	www.aqis-iqui.qc.ca ; tél. : 514 725-7245
THÈME	LA NÉGOCIATION « GAGNANT-GAGNANT » EN RÉADAPTATION
Organisme	Centre d'action en prévention et réadaptation de l'incapacité au travail
Dates et lieu	30 et 31 mars 2009; Université de Sherbrooke, Campus Longueuil
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc/ ; tél. : 819 821-8000 p. 65477
THÈME	FORUM DU MOUVEMENT PERSONNE HANDICAPÉE POUR L'ACCÈS AU SERVICE (PHAS)
Organisme	Mouvement PHAS
Date et lieu	5 juin 2009; Place Charles de Gaulle, Parc Lafontaine, Montréal
Renseignements	www.mouvementphas.org
THÈME	CONGRÈS 2009 DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES (ACE) « S'ENGAGER DANS LA RÉALISATION D'OCCUPATIONS SAINES : PARTENAIRES POUR LE CHANGEMENT »
Organismes	L'ACE en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
Dates et lieu	2 au 6 juin 2009; Ottawa
Renseignements	www.caot.ca ; tél. : 1 800 434-2268 p. 228
THÈME	ATELIER TREATMENT OF THE CHILD WITH HYPOTONIA
Organisme	Formations E.P.A.T.
Dates et lieu	17, 18, et 19 juin 2009; Auberge Universel, Montréal
Renseignements	www.formationsepat.com ; Josiane Caron-Samantha; tél. : 450 449-4492 p. 205

La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées, ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui offre la formation.

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (www.oeq.org) à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour chaque semaine. Vous y trouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et de troisième cycles les plus pertinents à la profession.

**FDMT Entreprises**

2211 de la Métropole
Longueuil, Qc J4G 1S5
Téléphone : 450-321-5500
Sans frais : 1-866-465-0559
Télécopieur : 450-321-5503

Salle de montre :
lundi au vendredi de 9h à 16h

www.fdm.ca

Solutions et outils sensoriels

Jeux et jouets éducatifs
Matériel d'apprentissage

Intégration sensorielle — Enfance exceptionnelle

Ted, autisme, syndrome d'Asperger, TDA(H)
hyperactivité, dyspraxie, dysphasie...

